



COMPTE RENDU DE REUNION

REUNION DE LA CLE

Réunion du 21 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juin à 9h30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Alagnon s'est réunie à Massiac sous la présidence de Mme BOUCHEIX.

ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2021 vote
- Carte des ZEC (Zones d'Expansion des Crues) du SAGE vote
- Outils de sensibilisation à la gestion de crise (étiages/
- Expertise de la fonctionnalité des continuités écologiques piscicoles
- Etude ZH dans le cadre de l'élaboration des PLUi
- Actualités, actions futures, questions

ÉTAIENT PRESENTS

MEMBRES DU COLLEGE DES ELUS	STRUCTURE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR
Mme GUIBERT Martine	Conseil Régional d'Auvergne	Conseillère Régionale	Oui	Pouvoir à M. MONLOUBOU
M. MONLOUBOU J.-Jacques	Conseil Départemental du Cantal	Conseiller Départemental, Maire de St-Georges, Vice-Président de Saint-Flour Communauté	Oui Excusé	
M. GIBELIN Pascal	Conseil Départemental de la Haute-Loire	Conseiller départemental	Oui	

M. RIOL Pierre	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Vice-président du Conseil Départemental	Excusé	Pouvoir	
M. VERNET Roland	Association des Maires du Cantal	Maire de Saint-Poncy	Oui		
M. DE MAGALHAES Franck M. CROS Alain		Maire de Ferrières Adjoint au Maire de Ferrières-Saint-Mary	Excusé Oui		
M. BOUDOU Jean-Marc		Maire de Védrines-Saint-Loup, Vice-Président chargé de l'agriculture et de l'environnement, Saint-Flour Communauté	Oui	Pouvoir	
M. MEISSONNIER Daniel		Maire de Laveissière	Oui		
M. ROSSEEL Philippe		Maire d'Allanche	Oui		
M. BOUCHEIX Philippe		2nd Adjoint de Molompize	Oui		
Mme TUFFERY Marie-Claire		Maire de Bonnac	Oui		
M. ROCHE Pierrick		Conseiller Délégué à Murat, VP Environnement de Hautes Terres Communauté	Excusé	Pouvoir	
M. FOURNAL Xavier		Maire Albepierre-Bredons	Excusé		
Mme BESSE Marina		Maire de Mentières	Oui		
M. JOB Eric		Maire de Valjouze	Excusé		
M. PORTENEUVE Michel		Maire de Neussargues-en-Pinatelle	Non		
M. LONJON Guy		Association des Maires de Haute-Loire	Mairie de Lempdes-sur-Allagnon	Oui	
M. HALFON André			Maire de Torsiac	Excusé	Pouvoir
M. TARDY Michel	Conseiller Communautaire d'Auzon Communauté, Adjoint de Lempdes-sur-Allagnon		Oui		
Mme AVININ Nathalie	Conseillère Communautaire de la Communauté de Communes Brioude sud Auvergne, Maire d'Espalem		Non		
Mme BRUN Pascale	Association des Maires du Puy-de-Dôme		4ème Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire en charge de la Responsabilité Environnementale, Maire de Augnat (63)	Excusée	Pouvoir
M. BARTHOMEUF Serge		Maire de Saint-Gervazy	Oui		
M. CORREIA Emmanuel		Maire d'Anzat-le-Luguet	Excusé	Pouvoir	
M. FRECHET Daniel (en attente de désignation officielle d'un délégué)	ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EPL)	Président de l'EP LOIRE	Excusé		
M. BEC Bernard	SYNDICAT D'EAU POTABLE DE LA GRANGEOUNE (Massiac)	Président du Syndicat de la GRANGEOUNE	Oui		
Mme PONCHET-PASSEMARD Colette	PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE (PNRVA)	Représentante	Oui		
M. ACHALME Didier	SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE L'ALAGNON ET DE SES AFFLUENTS (SIGAL)	Président du SIGAL, Maire de Massiac, Président de Hautes Terres Communauté	Excusé		

MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION	PRESENT	POUVOIR
Chambre d'Agriculture du Cantal (le Président ou son représentant)	M. IZABEL Mathieu	Elu	Oui	
Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire (le Président ou son représentant)	M. MARSAUD Landry M. BERTRAND Dominique	Conseiller environnement Elu	Excusés	Pouvoir
Chambre de commerce et d'industrie du Cantal (le Président ou son représentant)	Mme CIPIERE Marie	Président Conseillère Qualité Sécurité Environnement	Oui	
Centre Régional de la Propriété Forestière (le Président ou son représentant)	M. GAUMET Mathias	Technicien forestier	Excusé	Pouvoir
Union Fédérale des Consommateurs d'Auvergne (le Président ou son représentant)	Mme FREMON Claudine	Vice-Présidente	Excusée	Pouvoir
France Hydroélectricité (le Président ou son représentant)	M. DUBOIS André	Délégué régional	Non	
Fédération du Cantal pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (le Président ou son représentant)	M. Marc GEORGER	Président	Oui	
Fédération de la Haute-Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (le Président ou son représentant)	M. Patrick CHION	Président AAPPMA Charbonnier et administrateur Fédération de Pêche	Oui	
France Nature Environnement Cantal	M. TOURVIELLE Denis	Président	Oui	
Association Vive l'Alagnon (le Président ou son représentant)	M. BRUN Pascal	Représentant de l'Association	Oui	
SNCF Réseau Ferré de France (le Président ou son représentant)	Mme LAGARDE-PAULY Muriel	Directrice pôle Développement Durable Auvergne Rhône Alpes	Non	
MEMBRES DU COLLEGE DE L'ETAT	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION	PRESENT	POUVOIR
Préfet du Loiret – Préfet coordonnateur du Bassin Loire Bretagne	Mme ENGSTRÖM Régine	Préfète	Non	
Sous-Préfecture du Cantal	Mme CABOUR Monique	Sous-Préfète de ST-FLOUR	Excusée	Pouvoir
Délégué interservices pour l'eau de la Haute Loire	M. MARCHAND Frédéric	Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire (DDT 43), Service Environnement	Oui	
Responsable du Pôle eau adjoint au Chef de service de la mission interservices de l'eau du Cantal (MISEN)	M. BERTHOMIEU Roland	Direction Départementale des Territoires du Cantal (DDT 15), Service Environnement	Oui	
Chef de la mission interservices de l'eau du Puy-de-Dôme (MISE)	M. GARMY Daniel	Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme (DDT 63), Bureau de l'eau et de la qualité des milieux	Excusé	
Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du	M. CHEGRANI Patrick	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du	Excusé	

Logement d'Auvergne		Logement d'auvergne (DREAL), Service de l'Eau, de la Biodiversité et des Ressources Chef de pôle politique de l'eau		
Délégué régional de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	Mme CHAILLOU Fany M. MORVAN Jean-Pierre	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Délégation Allier – Loire amont	Oui Excusé	
Délégué Régional de l'Office Français de la Biodiversité	M. PINEL Christophe	SD OFB Office Français de la Biodiversité	Excusé	
Représentant de l'Office National des Forêts (ONF)	Mme JOLY Vanessa	Responsable Est-Cantal	Non	

INVITES			
NOM DE LA STRUCTURE	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION	PRESENT
SIGAL	M. PONSONNAILLE Guillaume	Directeur	Oui
SIGAL / SAGE Alagnon	Mme VILLEROT Véronique	Animatrice du SAGE Alagnon	Oui
SIGAL	Mme BONNETIER Claudia	Stagiaire	Oui
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CANTAL	M. NIGOU Vincent	Technicien	Excusé
FDPPMA15	Mme TRONCHE Agnès	Responsable technique	Oui
FDPPMA 63	M. DESMOLLES François	Directeur	Oui
FREDON Auvergne Rhône Alpes	M. BRAS Christophe	Responsable Pôle Santé Environnement	Excusé
Syndicat des Eaux de la Grangeoune	M. VEDRINES Sébastien	Directeur	Oui
CEN AUVERGNE	Mme DUPUY Emilie	Responsable Pôle Cantal	Excusée
Conseil Départemental de la Haute-Loire	M. ROMEYER Jean-Damien	Chargé de mission Milieux Aquatiques	Oui
Conseil Départemental du Cantal	M. BARBEAU Xavier	Chargé de projet milieux aquatiques	Excusé
LOGRAMI	MARCON Quentin	Chargé d'études	Oui

M. BOUCHEIX accueille les membres de la CLE et propose de faire un tour de table.

- **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CLE 2021 / VOTE**

M. BOUCHEIX présente les points clés du rapport d'activité de la CLE pour l'année 2021. Cf. document de présentation et document du rapport d'activité. Le document est ensuite soumis au vote de la CLE. Le rapport est validé à l'unanimité par la CLE, il sera envoyé comme chaque année aux partenaires techniques et institutionnels.

- **CARTE DES ZEC (ZONES D'EXPANSION DES CRUES) DU SAGE / VOTE**

Mme VILLEROT explique que le SAGE comprend une disposition visant à protéger les zones d'expansion des crues via les documents d'urbanisme. Les documents d'urbanisme locaux doivent en effet être compatibles ou rendus compatibles avec l'objectif de préserver le fonctionnement des ZEC dans les 3 ans suivant la production de la carte des ZEC par la CLE.

Mme VILLEROT présente le travail de recueil des couches cartographiques concernant les ZEC de l'Alagnon. Elle explique qu'ont été utilisées les zones vertes des PPRI de l'Alagnon amont et aval du Cantal, le contour des zones inondables non urbanisées du PPRI Alagnon, Sianne, Voireuze et l'enveloppe de crue centennale de l'étude DIREN de l'atlas des zones inondables des grandes rivières.

M. MARCHAND et M. BERTHOMIEU précisent que les PPRI du Cantal et de la Haute-Loire vont être actualisés (information confirmée par les maires présents concernés). Voir ce qu'il en est du Puy-de Dôme. La nature des investigations techniques pour leur révision et le planning ne sont pas encore connus. Mme VILLEROT explique que la carte des ZEC du SAGE sera communiquée aux services en charge de l'urbanisme des collectivités et des DDT. La carte est soumise au vote et validée à l'unanimité par la CLE.

Il est entendu que la carte fera foi dans sa version actuelle et qu'elle sera révisée après reprise des PPRI. Sera aussi précisé lors de l'envoi que les PPRI s'imposent aux documents d'urbanisme dans un rapport de conformité (stricte respect) et que la carte des ZEC du SAGE associée à l'objectif de préservation s'impose dans un rapport de compatibilité, libre aux collectivités de définir les moyens de les protéger dans les documents d'urbanisme (classements, règles à définir par les collectivités).

- **OUTILS DE SENSIBILISATION A LA GESTION DE CRISE (ETIAGES/ CRUES)**

Mme VILLEROT rappelle le contexte actuel de renforcement d'épisodes extrêmes et notamment de l'allongement des périodes d'étiage sévères liées à l'impact du changement climatique. Le constat est partagé quant à la difficulté de toucher les usagers pour les sensibiliser aux économies d'eau à réaliser durant ces périodes et aussi les informer correctement des obligations liées à l'application des arrêtés cadre sécheresse.

Il est proposé de mettre en place un panel d'outils pour toucher tous les usagers et les informer de leurs obligations, et de l'état des cours d'eau en temps réel.

Outils proposés :

- **Pose de repères d'étiages, échelles limnimétriques et panneaux fixes explicatifs**
- **Panneaux numériques**
- **Webcams sur cours d'eau / constat du niveau d'eau**
- **Application mobile dédiée spéciale hydro / BV Alagnon**
- **Plaquette simple à conserver**
- **Création de site internet / Objectif : Centré sur l'hydrologie, l'alerte, la sensibilisation.**

Mme VILLEROT présente les différents outils, leurs avantages, inconvénients et les coûts associés. Elle présente notamment une maquette du site internet et le lien avec les différents outils potentiels (cf. ppt).

Après échanges divers des membres de la CLE voici le bilan par action :

- **Pose d'échelles limnimétriques, repères d'étiages, tableau explicatif sur les 8 sites identifiés.** Objectif : les panneaux fixes amènent les passants à regarder les échelles, expliquent comment les lire et sensibilisent sur la ressource disponible et les économies d'eau.
 - ➔ Action retenue car cible les usagers locaux, bon support de communication/sensibilisation pour d'autres actions comme la sensibilisation auprès des scolaires.
- **Panneaux numériques :** Objectif : sensibiliser sur les niveaux d'eau en temps réel et les mesures associées en touchant bcp de monde par le biais, en majorité, des automobilistes.
 - ➔ Il est retenu qu'il sera proposé aux mairies qui possèdent des panneaux numériques de mettre en place un visuel des débits réels et franchissement des seuils de sécheresse. Seront sollicités : Murat, Lempdes sur Alagnon, Massiac, St-Flour, Brioude. Sera étudié la faisabilité technique en fonction du type de panneaux (niveau de résolution très différents). Sera aussi étudié et proposé la mise en place d'autres panneaux seulement dans le cadre d'un partage avec d'autres collectivités et dans le souci de limiter l'affichage (optimisation des panneaux présents) et partager les frais de maintenance non supportables uniquement par le SIGAL.
- **Webcams :** Objectif : Visualiser les cours d'eau en temps réel sur quelques sites du bassin versant. Le visuel des webcams sera affiché sur la page d'accueil du futur site internet.
 - ➔ Il est noté que la limite pour toucher les usagers est qu'ils doivent aller consulter le site internet. Une communication régulière sera donc réalisée afin d'encourager à consulter le site (Facebook du SIGAL, newsletter, inscription mail, lors d'animations, sur les différentes lettres d'information du SIGAL, etc.). Il est noté aussi que les webcams peuvent servir pour apporter des informations techniques de suivi des cours d'eau en plaçant les webcams au niveau des repères d'étiage. Cela sera donc privilégié selon la faisabilité technique (électricité et internet nécessaires notamment).
- **Application mobile dédiée :** Objectif : sensibiliser sur les débits et mesures en touchant tous les habitants du bassin (sous réserve de téléchargement de l'appli). Notifications en cas d'alerte.

Cette action n'est pas retenue bien que l'avis de la CLE soit partagé. Il est retenu de privilégier les autres outils qui paraissent plus consultés par les usagers.

- **Alertes mail** : objectif : envoyer aux usagers des informations en temps réel sur les débits des cours d'eau via alerte mail.
 - ➔ Cette action est retenue. Un encart spécifique sera réservé pour que les usagers puissent s'inscrire sur le site internet et le maximum d'adresses mails seront récupérées via les listes des gestionnaires d'eau potable et des fédérations de pêche. Lors des diverses animations, il sera proposé aux participants de s'inscrire aux alertes mails afin d'enrichir progressivement le listing.

- **Plaquettes** : objectif : créer des plaquettes très visuelles à conserver pour renseigner les usagers sur les mesures de restriction.
 - ➔ Cette action est retenue. Seront créées des plaquettes par département sur le bassin. L'objectif sera de créer un support spécifique qui a vocation à être conservé par chaque usager et qui sera envoyé avec les factures d'eau accompagné de la proposition de s'inscrire à l'alerte mail et consulter le site internet.

- **Site internet avec une entrée hydro** : **Objectif : informer sur les usagers et acteurs techniques sur l'état hydrologique des cours d'eau, les actions possibles, les restrictions, les actualités, etc.**
 - ➔ Action retenue. Permettra de disposer d'une information en continu sur les débits (échelles limnimétrique et colorées), communiquer sur les arrêtés sécheresse, présenter le visuel des webcams, newsletter, encart d'inscription aux alertes mails, téléchargement des plaquettes et guides des économies d'eau, etc.

- **Lettre du SAGE** : il est bien retenu de rédiger une lettre centrée sur la thématique hydrologique et changement climatique et les actions qui seront réalisées.

- **Autres propositions de la CLE retenues** :
 - Des articles détaillés de type « dossier » seront proposés aux collectivités pour parution dans les bulletins municipaux et intercommunaux. Cet outil est très lu par les usagers et c'est donc un très bon support à utiliser.
 - Il est aussi retenu d'utiliser les outils évoqués précédemment (repères d'étiage et site internet notamment) comme support de sensibilisation des scolaires (aller voir les repères sur le terrain, manipuler l'outil site internet...). Dans la même idée il est évoqué la possibilité de fournir un objet de sensibilisation, comme un pluviomètre par exemple, aux enfants à installer chez eux. Il est souligné que sensibiliser les enfants permet de toucher efficacement les adultes.

Une attention forte sera portée à la création d'outils bien vulgarisés et donc accessibles. Seront aussi mises en avant les actions concrètes qui peuvent être mises en œuvre par les usagers afin de raisonner leur consommation, la finalité étant évidemment de faire évoluer les pratiques en période déficitaire.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne et le FEDER seront sollicités pour le financement de ces actions. Un plan d'action et des devis seront soumis aux partenaires en amont des demandes officielles afin d'examiner les financements possibles de chaque action.

• **EXPERTISE DE LA FONCTIONNALITE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES PISCICOLES**

Mme VILLEROT explique que la CLE avait retenu dans le SAGE de réaliser une étude de la franchissabilité et de l'impact cumulé des ouvrages des axes principaux du bassin versant. Elle rappelle le contexte avec la présence de nombreuses espèces de poissons amphibiotiques et holobiotiques qui ont des besoins de migration qui leur sont propres. Ces espèces subissent des pressions diverses et notamment une fragmentation de leur habitat. L'étude visera donc à mieux connaître l'impact des ouvrages, retenues, cascades naturelles, tronçons court-circuités, etc. sur le fonctionnement global des cours d'eau et la vie piscicole.

Elle explique que la difficulté pour lancer ce genre d'étude mobilisant des experts est de définir la méthodologie à employer. Il s'agit en effet de choisir des outils de spécialistes et de les dimensionner en fonction des enjeux locaux.

La réflexion sur le montage est en cours. Un premier projet de CCTP a été rédigé dans l'idée de faire réaliser en externe une étude de préfiguration permettant de définir le besoin (prestation pour rédiger le cctp de l'étude elle-même). Une seconde possibilité est à l'étude consistant à réaliser un seul appel d'offre de type concours laissant aux candidats le soin de proposer une méthodologie au comité technique par exemple.

Le montage technico-administratif sera réalisé en lien étroit avec le COTECH, les partenaires, évidemment sous réserve de validation financière par le conseil syndical du SIGAL.

Elle présente ensuite les éléments clé du travail à réaliser, qui passera notamment par :

- Recueil et analyse des données locales
- Retours d'expérience
- Moyens mobilisables pour appuyer/participer à l'étude (ex : pêche, PIT tag)
- Repérage des différents obstacles et définition des secteurs d'étude
- Définition des espèces cibles
- Calage de la méthodologie de l'étude et les outils à mobiliser, les dimensionner
- Travail sur les habitats potentiels
- Expertise de l'impact cumulé
- Bilan du fonctionnement des continuités écologiques

Elle donne ensuite quelques exemples d'outils (RFID, vidéo-comptage, marqueurs microchimiques et isotopiques, génétique, piégeages, etc.) permettant d'expertiser le déplacement de la faune piscicole, et donc d'apprécier la fragmentation des cours d'eau.

Mme VILLEROT propose ensuite une composition du comité technique sur la base des acteurs déjà contactés et précise que l'association vive l'Alagnon a été intégré à la liste des membres du comité sur sa demande. Elle rappelle aussi que l'OFB, suite à sollicitation officielle, a répondu ne pas être en moyen de porter cette étude mais s'est engagée à une participation active au sein du comité technique.

Mme VILLEROT précise que le comité a vocation à rester petit en nombre de participants et être composé d'experts techniques. Il est évident que des présentations méthodologiques et d'avancement de l'étude seront réalisés régulièrement en CLE y compris par le bureau d'étude qui sera retenu. La composition du comité est validée.

M. MARCHAND explique que la politique de la continuité fait déjà l'objet d'un encadrement réglementaire très précis et d'un plan d'action et qu'il ne sera pas possible de s'y confronter

(freins réglementaires). Il rappelle que la disposition du SAGE ne vise en effet que la compatibilité et ne pourra pas outrepasser les droits existants des ouvrages, surtout suite aux dernières modifications législatives en la matière (droits en matière d'usage hydroélectrique notamment).

M. PONSONNAILLE réagit en demandant de ne pas mettre de frein à ce travail en l'opposant au réglementaire.

Il rappelle que deux réglementations (L214-17/loi climat énergie) s'affrontent en ce moment et que le contexte est donc très mouvant, on peut aussi le constater historiquement (orientations très différentes il y a encore quelques années). Il explique qu'il n'est donc pas possible de connaître les politiques qui seront appliquées dans le futur.

Il insiste surtout en expliquant qu'il s'agira ici de réaliser un travail de fond, donc technique, sur le fonctionnement des cours d'eau en allant au-delà des expertises par ouvrages purement réglementaires. L'objet est donc de se détacher du pur réglementaire afin de ne pas s'auto-limiter, mais partir de la continuité pour voir ensuite quelle ambition est affichée par les acteurs. Il explique qu'il ne convient pas de mettre des freins d'emblée et rappelle que l'enjeu piscicole et de qualité des habitats est lui bien réel.

Il prend en exemple le Saumon Atlantique. Sur 100 saumons qui s'engagent sur l'Alagnon sur lequel il y a une 10aine d'ouvrages aménagés seul 1 saumon arrive dans les zones de reproduction naturelles ne permettant donc pas d'assurer la pérennité de l'espèce.

L'objectif de l'étude est de montrer comment fonctionnent réellement les cours d'eau en l'état actuel (expertise qui devra évidemment être partagée par tous les acteurs). Cette étude a vocation à être utilisée ensuite (hors cadre de l'étude elle-même) pour décider en toute connaissance de cause et assumer une position quant à l'avenir de la continuité sur le bassin et des espèces associées.

M. MARCHAND explique comprendre l'objet de l'étude et avoir pris connaissance du projet de cctp de l'étude de préfiguration. Il attire l'attention sur certains points rédactionnels à améliorer pour mieux faire comprendre l'objet de l'étude.

Mme VILLEROT prend note des compléments et modifications à faire et explique que le cctp était un premier jet qui a été partagé afin de permettre aux membres de la CLE de se faire une idée du travail à réaliser. Il sera donc repris, d'autant plus si l'on s'oriente vers une unique prestation via procédure d'appel d'offre de type concours. Elle remercie M. MARCHAND pour ces remarques.

Mme CHAILLOU souhaite aussi que soit bien faite, dès l'introduction du CCTP, la distinction entre le contexte réglementaire et l'objet de l'étude qui est centré sur l'aspect environnemental et la connaissance du fonctionnement écologique. Il faudra en effet bien sortir le côté opérationnel de l'étude afin d'éviter toute confusion et faire abstraction du reste. Il s'agira purement d'un porter à connaissance technique.

La CLE valide le lancement de ce travail sur ces bases.

Sur cette thématique de la continuité, M. TARDY apporte des informations sur les travaux prévus sur la passe à poissons du seuil du béal de Lempdes. Il explique qu'un récépissé d'autorisation a été réalisé validant les travaux à effectuer en rive gauche. Les travaux auront lieu entre août et octobre. Suite à question de la fédération de pêche, il précise qu'il est prévu d'ouvrir partiellement les vannes de décharge en rive droite pour essayer de conserver une continuité écologique, mais en veillant à conserver de l'eau dans le béal. Il précise que les documents techniques sont consultables en mairie.

- **AVANCEMENT DU PROJET D'ETUDE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DES ZONES URBANISABLES DES PLUI**

Mme VILLEROT rappelle que le SAGE comprend une disposition visant la compatibilité avec pour objectif de protéger les zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme. Le SAGE demande qu'un inventaire le plus exhaustif possible soit réalisé pour permettre ce travail de protection. Elle rappelle que le choix avait été fait d'un portage de cette étude par le SIGAL dans le cadre du SAGE sur le territoire des 3 PLUi en cours d'élaboration sur le bassin.

Elle rappelle que l'étude concerne en tout 380 ha sur St Flour Communauté, Brioude Sud Auvergne et Hautes Terres Communauté.

Elle explique qu'un appel d'offre a eu lieu permettant de retenir une offre, mais que le marché n'a pas pu être signé en raison du retard du programme du FEDER ne permettant pas actuellement de déposer de demande de subvention. A noter que la subvention demandée à l'agence de l'eau a bien été attribuée (taux de 40%). La mise en œuvre de cette étude est donc reportée à 2023 le temps de déposer une demande auprès du FEDER et afin de se caler sur la période de végétation pour la réalisation des investigations de terrain.

M. GIBELIN précise que le PLUi de Brioude Sud Auvergne a été arrêté suite à la consultation du public. Reste aux conseils municipaux des communes à délibérer, sachant qu'il faut l'unanimité pour le valider. Objectif de validation définitive en 2023.

- **AUTRES ACTIONS EN COURS**

➔ Mme VILLEROT fait un point rapide sur le **suivi qualité** 2021 et 2022 en cours de réalisation par Aquaconseil et Aveyron Labo. Elle explique que le rapport d'étude du suivi 2021 est en cours de rédaction mais n'a pas pu être présenté car pas finalisé. En effet il manque les données de suivi de l'agence de l'eau qui ne seront disponibles qu'à partir de septembre. Il convient en effet d'attendre ces données afin de pouvoir disposer du maximum d'informations qui pourront servir de comparaison et pour tirer des tendances d'évolution.

Elle rappelle que l'étude comprend un suivi annuel physico-chimique et biologique sur 6 stations et un diagnostic important des produits phytosanitaires sur 19 stations via 7 campagnes de prélèvement. Elle donne quelques premiers résultats quant aux produits phytosanitaires rencontrés. Il a notamment été noté un important nombre de pesticides en juin 2021 avec 12 molécules différentes présentes et notamment le métolachlore détecté de façon récurrente sur toute la campagne de prélèvement. Les affluents rive

droite et l'Alagnon aval présentent un plus grand nombre de détections, ce qui paraît cohérent au regard de l'occupation du sol. Notons que l'ensemble du bassin apparaît concerné par l'usage des phytosanitaires. Les résultats détaillés seront présentés par le bureau d'étude lors de la prochaine CLE en fin d'année.

➔ Mme VILLEROT fait ensuite part de l'action en cours visant la sensibilisation à la ressource en eau de tous les usagers d'une commune. Ce travail commence par la commune de Murat qui est volontaire pour s'engager dans ce programme qui contient de nombreuses actions, notamment :

- Etat des lieux de la consommation d'eau de la commune (tous usages),
- Etat des lieux spécifique de la consommation des bâtiments communaux,
- Programme d'action permettant de réduire la consommation sur au moins 3 bâtiments publics,
- Ateliers et animations diverses auprès des élus et du public (cycle de l'eau, changement climatique, actions possibles, guide, expo, scolaires, etc.)

• **ECHANGES DIVERSES :**

- Mme VILLEROT relaie la demande de l'association vive l'Alagnon que la passe à poisson du seuil de la Roche soit entretenue. Celle-ci est en effet complètement obstruée depuis 1 an. La question est transmise à la police de l'eau du Cantal, M BERTHOMIEU, qui s'est engagé à transmettre la demande au gestionnaire et faire en sorte que ce soit solutionné.

- M. CROS informe du besoin de réalisation de travaux d'utilité publique sur le bourg de Ferrière St Mary afin de protéger les conduites d'AEP et assainissement de l'érosion de l'Alagnon. Ces conduites et un chemin d'accès sont en effet coincés entre l'Alagnon et la route (N122). Il demande des informations sur les financements possibles et la réglementation. Réponse lui est apportée, les travaux sont à la charge du propriétaire privé (la commune) et il faut consulter la police de l'eau pour savoir si il est nécessaire de réaliser un dossier règlementaire.

- Mme VILLEROT relaie ensuite la demande de l'association vive l'Alagnon concernant l'élaboration des PDPG (Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles). Ceux-ci vont en effet faire l'objet d'une mise à jour et seront désormais validés par la Préfecture. Il est demandé si la CLE sera consultée et si ce travail est engagé dans le département du Cantal.

Mme TRONCHE précise que le PDPG15 va être révisé et que c'est un document cadre que toutes les FD en France doivent élaborer. Les modalités de cette révision vont être discutées avec la DDT15 cependant rien n'est encore arrêté, mais la Fédération de pêche va faire un travail avec l'ensemble de ses partenaires.

M. DESMOLLES informe que la révision du PDPG63 sera lancée prochainement et que l'avancement des PDPG est variable selon les départements. Il explique que dans tous les cas il y aura possibilité de présenter le projet de PDPG en CLE afin d'échanger dessus.

Mme VILLEROT dit qu'elle se renseignera pour savoir si il y a ou non obligation de consultation officielle de la CLE.

M. BOUCHEIX clôt la réunion en remerciant l'ensemble des acteurs pour leur implication dans les projets réalisés dans le cadre du SAGE.

Une seconde CLE aura lieu en fin d'année avec notamment un rendu du suivi qualité en cours et un point d'avancement des actions évoquées précédemment. Un travail sera aussi préparé au second semestre visant la définition de l'espace de mobilité sur les secteurs amont et médian de l'Alagnon selon la même méthodologie que pour l'Alagnon aval (stage ou prestation).

Merci à tous de rester mobilisés autour de la gestion de l'eau du bassin de l'Alagnon !

P.J. : retrouvez les documents associés sur le site internet : <http://www.alagnon-sigal.fr/le-sage/documents-et-publications/>

*Le Président de la CLE du SAGE Alagnon,
M. Philippe BOUCHEIX*

